



Réglementation environnementale : le BREF élevages en dix points

BREF, IPPC, IED, MTD... voici dix points pour faire le point sur l'évolution de la réglementation européenne concernant les élevages de porcs.

Qu'est-ce que le BREF Elevages ?

Le BREF Elevages est un document de référence qui liste l'ensemble des Meilleures Techniques Disponibles (MTD) permettant de réduire l'impact environnemental des élevages IPPC (cf encadré) de porcs et de volailles. Ce document a été rédigé par un groupe de travail européen réunissant des représentants de l'ensemble des états membres de l'Union Européenne. Le document actuel date de 2003. Le processus de révision de ce document est en cours.

Qu'est-ce qu'un élevage IPPC ?

Les élevages de plus de 2 000 places de porcs de plus de 30 kg ou 750 emplacements de truies ainsi que les élevages de plus de 40 000 emplacements de volailles sont des élevages dits IPPC. Ils sont soumis à la directive IPPC et maintenant à la directive IED (cf encadré) qui la remplace.

Que signifie MTD ?

MTD veut dire Meilleures Techniques Disponibles.

- Par « Meilleures », on entend les techniques les plus efficaces pour atteindre un niveau général élevé de protection de l'environnement dans son ensemble.
- Par « Techniques », on entend aussi bien les techniques employées que la manière dont l'installation est conçue, construite, entretenue, exploitée et mise à l'arrêt.
- Par « Disponibles », on entend les techniques applicables dans des conditions économiquement et techniquement viables.

Pourquoi ce document est-il si important ?

Depuis janvier 2011, les élevages IPPC de porcs et de volailles sont soumis à une nouvelle directive, la directive IED (1). Cette

nouvelle directive remplace, la directive dite IPPC (2) de 1996. L'objet de cette nouvelle directive est identique à celui de la directive IPPC : établir des règles visant à réduire les émissions dans l'air, l'eau et le sol afin d'atteindre un niveau élevé de protection de l'environnement dans son ensemble. La nouveauté réside dans la valeur réglementaire du BREF Elevages et plus encore des conclusions sur les MTD.

Les conclusions sur les MTD seront un document à part entière, contenant les conclusions concernant les MTD, leur description, les informations nécessaires pour évaluer leur applicabilité mais aussi les niveaux de consommations associés. Seules les conclusions sur les MTD seront traduites dans l'ensemble des langues officielles des 27 états-membres.

Deux directives de référence

- (1) Directive 2010/75/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles — IED = Industrial Emission Directive
- (2) Directive 96/61/CE du Parlement Européen et du Conseil du 24 septembre 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution — IPPC = Integrated Pollution Prevention and Control

Quel est l'objectif de la révision du BREF Elevages ?

L'objectif est bien sûr d'actualiser les données techniques et économiques déjà présentes dans le document initial mais aussi d'y intégrer les nouvelles techniques développées en élevages depuis un peu moins de dix ans. Le nouveau BREF Elevages sera aussi le premier BREF dont les conclusions auront une valeur réglementaire imposable du fait de la nouvelle directive IED. Pour la France, le principal objectif est d'intégrer dans la nouvelle version du BREF Elevages, les techniques re-

présentatives de nos conditions nationales de production. Ce qui n'était pas le cas dans la version de 2003.

I Quelle est la représentation française dans ce processus de révision ?

La délégation française est constituée à la fois de représentants du gouvernement (deux personnes du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) mais aussi de représentants des filières porcine et avicole (une personne de l'Itavi, une personne de l'Ifip et un représentant professionnel avicole).

I Comment s'organise cette révision ?

Chaque membre du groupe de travail a été sollicité pour fournir ses souhaits de modification du document de 2003. Ces souhaits ont été regroupés au niveau du Bureau Européen de Séville par Paolo Montobbio, animateur du groupe de travail européen. Les arguments techniques et économiques liés aux souhaits émis, ont ensuite été fournis par les différents états membres puis introduits dans une nouvelle version révisée du document. Pour la France, l'Ifip a créé un groupe de travail spécifique réunissant à la fois des techniciens de groupements, des animateurs régionaux et des ingénieurs des Chambres d'agriculture. Ce groupe de travail a été plusieurs fois sollicité tant pour l'élaboration des souhaits de révision que pour les commentaires relatifs à la première version révisée du BREF Elevages.

I Quelles conséquences pour les élevages ?

Les MTD listées dans le BREF et bien sûr dans les conclusions seront les techniques qui pourront être imposées aux élevages de porcs et de volailles au nom du respect de la réglementation européenne en termes de réduction des émissions d'ammoniac, de consommation d'eau et d'énergie. Au niveau national, les autorisations d'exploiter seront délivrées sous ré



La couverture des fosses est très présente dans le nord de l'Europe.

serve de mise en œuvre des MTD à l'échelle des exploitations porcines et avicoles concernées.

I A quand la nouvelle version du BREF Elevages ?

Actuellement, la première version révisée a été soumise aux membres du groupe de travail européen avec un délai de retour des commentaires et annotations pour la fin mai 2011. Une deuxième version est donc en cours de rédaction par l'animateur du groupe de travail. L'objectif annoncé est de soumettre une nouvelle version pour la fin de l'année 2011. On peut donc s'attendre à une version finale du BREF pour la mi 2012.

La version 2003 du BREF Elevages est consultable (en français) à l'adresse suivante :

http://www.ineris.fr/ippc/sites/default/files/files/ilf_bref_0703_VF_0.pdf

Nadine GUINGAND
IFIP - Institut du porc
nadine.guingand@ifip.asso.fr

Les points marquants de la première version révisée du BREF Elevages¹

Concernant le bâtiment et particulièrement les techniques visant à réduire les émissions d'ammoniac, on observe une prédominance marquée du caillebotis partiel et ceci pour tous les stades physiologiques. Le stockage des déjections en bâtiments sous les animaux est très minoritaire dans les techniques proposées. Flushing, raclage ou évacuation gravitaire sont les techniques qui sont mises en avant comme permettant de réduire les émissions d'ammoniac au niveau des bâtiments.

La couverture des fosses s'impose comme la technique permettant de réduire les émissions d'ammoniac durant le stockage des déjections en fosses extérieures. La couverture des fosses présente de nombreux avantages techniques quant à la gestion des lisiers (réduction des volumes stockés, maintien

de la valeur fertilisante des lisiers stockés...). Son prix reste toutefois un frein notable à son développement en France.

Concernant ces techniques, l'Europe semble divisée en deux zones géographiques. Dans une partie représentant le Nord (Pays-Bas, Danemark, Allemagne), le caillebotis partiel et la couverture des fosses sont majoritairement représentés, à l'inverse de la partie Sud de l'Europe (France, Espagne, Portugal...). La délégation française s'est attachée à faire reconnaître la possibilité d'obtenir des émissions d'ammoniac réduites avec une gestion optimisée de l'ambiance² avec du caillebotis intégral, position soutenue par les autres états membres de la partie Sud de l'Europe.

¹ Ces éléments concernent la première version révisée du document soumis aux membres du groupe de travail et ne statuent en aucun cas sur la version définitive du prochain BREF Elevages

² Une partie de l'argumentaire est basée sur les essais menés par l'Ifip comparant le caillebotis intégral au caillebotis partiel en fonction des consignes de température (article JRP 2010)